

LE PETIT CAMBONNAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAMBON

OCTOBRE 2023 - N°62



Votre mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h00

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat :

secretariat@mairiedecambon.fr

Vos élus : elus@mairiedecambon.fr

Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Page Facebook : www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi

DANS CE NUMÉRO :

Édito	p 2
Conseil municipal	p 3-4
Environnement	p 5-6
Travaux	p 7
Vie citoyenne	p 8
Portrait	p 9
Ensemble pour Cambon	p 9
Le coin des associations	p 10-11
La vie à Cambon	p 12

ÉDITO

Vous avez pu découvrir le nouveau visage du centre bourg. On peut désormais venir de la route de Mouzieys à l'école en sécurité, avec un trottoir tout le long. Les accès aux services et au salon de coiffure sont désormais aux normes d'accessibilité. Il reste la végétalisation des deux espaces verts qui commencera cet automne.



Dès qu'un projet se termine, un autre démarre. Lors du dernier conseil municipal, l'analyse des offres pour le centre de loisirs a été présentée afin de valider le choix des entreprises et de lancer, dans les plus brefs délais, les travaux.

Le forum des associations a permis à chacun de trouver l'activité qui lui convient. On peut noter pour cette année un nombre élevé d'inscriptions pour la gymnastique volontaire, le judo et le tennis.

Après un été chaud, les petits Cambonnais ont retrouvé le chemin de l'école et repris leurs habitudes. Ils ont pu assister à un spectacle de funambule devant l'école.

Je voudrais profiter de cet éditto pour remercier les enfants de l'école qui ont participé en nombre à la journée Nature propre. Mais c'est un travail de longue haleine car encore trop de déchets ont été ramassés le long des voies de Cambon.

Vous trouverez également dans ce journal le projet de plantations sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois. Nous allons réaliser un aménagement paysager d'un peu plus de 760 plants et nous vous invitons à participer à ce beau projet communal.

Enfin, vous ferez la connaissance de Laura, notre nouvelle secrétaire qui est venue renforcer l'équipe administrative. Elle a rapidement su trouver ses marques au sein de la mairie.

Philippe Granier

Séance du 16 octobre 2023

Présents : L. ALBERICI, D.ALBERT, K. BIZOUARD, P.CALVET, I.CAYRAC, C.CHOLLET-GODARD, C.FABRIES, N.GALLIET, P.GRANIER, A.HUC, S.LAURENS, V.PALAFFRE, C.PERLIN-COCQUART, J-P.PRADEL, J-P.RAYSSAC, M.TERRAL

Excusés : F.BONTON, V.GAYRAL, J-M.NESEN

Décisions du maire

- Signature d'une convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école).

Cette solution applicative permet à chaque usager un accès simple, dédié et sécurisé aux services dont il a besoin. Cette convention se termine le 5 septembre 2024 et le coût pour la commune est de 45 € pour l'ensemble de l'école.

- Signature d'une convention avec Arbres et Paysages Tarnais pour une mission d'appui pour l'accompagnement de haies et d'arbres champêtres. L'association fournira un accompagnement et un appui technique à la plantation et assurera un suivi pendant 3 ans.

- Signature d'un devis Berger-Levrault pour la formation au logiciel BL. enfance d'un montant de 1 470 € TTC.

- Signature d'un devis Albi Chauffage pour un contrat d'entretien annuel de la pompe à chaleur (PAC) et de la centrale de traitement d'air (CTA) de l'école pour un montant de 2 388 € TTC.

- Signature d'un devis Codelec pour la fourniture d'une alimentation électrique à l'école pour un montant de 651,64 € TTC.

Convention école et cinéma 2023 - 2024

La convention avec l'association "MEDIA TARN" représenté par son président M. Patrick LAMOUREUX est renouvelée. La présente convention définit l'engagement de la commune à participer aux coûts de gestion et d'organisation de les opérations École et cinéma et Maternelle au cinéma engagés par Média-Tarn, opérations mises en œuvre au profit des élèves de de la Commune.

Cet engagement de la Commune se traduit par le versement à Média-Tarn d'une Contribution financière municipale annuelle fixée à : - 1,50 € par élève inscrit à l'opération École et cinéma et par an (120 enfants de primaire). - 1 € par élève inscrit à l'opération Maternelle au cinéma et par an (53 enfants).

Il est proposé 3 projections par an pour les 120 enfants inscrits au programme « École et Cinéma » et 1 projection aux enfants inscrits au programme Maternelle au cinéma .

Il conviendra d'inscrire cette dépense financière au BP 2024.

Intégration de la commune de Cambon dans l'entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective en Albigeois

Cette entente repose sur le fait que la nouvelle cuisine centrale d'Albi, qui assure la fabrication et la livraison d'environ 3 500 repas quotidiens, est en capacité d'en produire jusqu'à 6 000 et peut donc en faire bénéficier d'autres communes.

Après avoir visité la cuisine centrale de la ville d'Albi et discuté avec son directeur, il nous a semblé pertinent que notre commune intègre cette entente intercommunale, afin de fournir les repas à notre restaurant scolaire à compter du 1er janvier 2024. Il est à noter que l'exploitation en régie de ce service permet de garantir la qualité des repas confectionnés par des professionnels de la restauration en conformité avec la loi EGALIM.

De plus, la ville d'Albi a fait le choix d'approvisionnements de qualité, privilégiant les circuits courts, et permettant de disposer de menus comprenant 50 % de produits bénéficiant de signes officiels d'identification de qualité et d'origine (label rouge, appellation d'origine, indication géographique...) dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

L'entente a émis un avis favorable à notre intégration permettant ainsi à notre commune de participer à cette entente intercommunale dénommée : *entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective en Albigeois.*

L'entente intercommunale est administrée par une conférence composée de sept élus dont quatre élus de la Ville d'Albi et trois élus désignés parmi les représentants des autres communes membres. Notre commune sera représentée par P.Granier (titulaire) et P.Calvet (Suppléant).

Un arbre un collégien

Le projet de végétalisation du terrain communal près du stade de Cambon pour accompagner un sentier pédestre avec des essences locales et pour lequel une convention a été signée avec l'association Arbres et Paysages Tarnais est éligible au programme un arbre, un collégien. Ce programme permet d'obtenir pour les plantations et l'entretien des 3 premières années, une aide de 80 % limitée à 150 € HT par arbre. Le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de subvention pour l'opération un arbre un collégien

Groupement de commande pour la passation d'un accord cadre "réalisation de diagnostics énergétiques"

Dans le cadre de la transition écologique, la rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur. En effet, environ 80% des consommations énergétiques des communes proviennent des bâtiments communaux. Le décret du 23 juillet 2019 impose aux collectivités de s'organiser efficacement sur le thème de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Pour bâtir une stratégie de rénovation patrimoniale adaptée, la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments est une étape importante qui va permettre de mieux connaître le parc, les possibilités d'évolution, les coûts d'investissements nécessaires et les économies attendues.

Cet enjeu commun conduit à proposer aux communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de constituer un groupement de commandes en vue de confier à un prestataire la réalisation des audits énergétiques. Une commission d'appel d'offres spécifique au groupement est constituée. Chaque membre du groupement doit définir ses besoins propres et s'engage à signer, notifier et exécuter le marché qui lui est propre. La commune de Cambon fixe son besoin à un montant maximum de 10 000 € HT.

Le conseil municipal choisit d'adhérer au groupement de commandes dénommé « audits énergétiques » et désigne J-P.Raysac en qualité de titulaire et P.Calvet en qualité de suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

Marché de travaux Centre de loisirs

Le conseil municipal du 10 octobre 2022 a attribué la maîtrise d'œuvre de la construction du centre de loisirs de Cambon au cabinet Mutiko Architectes. Un marché travaux par lots a été lancé le 5 juillet 2023 en procédure adaptée et les offres ont été reçues le 28 juillet 2023. Cette opération de travaux est divisée en 4 lots.

À l'issue de l'analyse préliminaire des offres, la commune, par le biais de M. le Maire a mis en place une négociation avec les candidats. La synthèse des offres économiquement les plus avantageuses, après application des critères d'attribution du marché annoncés dans le règlement de consultation et après négociation, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises pour l'exécution des différents lots.

N°lot : Dénomination du lot	Entreprise	Montant de l'offre en € HT
Lot n° 1 : VRD / GO – STRUCTURE / PAYSAGE / CLOTURES	BILSKI	224 651,02 €
Lot n° 2 : BATIMENT MODULAIRE	MODULEM	809 500,00 €
Lot n° 3 : CHARPENTE COUVERTURE - PREAU BOIS	SRB	50 029,00 €
Lot n° 4 : PHOTOVOLTAÏQUE	CLEMENTE	13 997,83 €
TOTAL		1 098 177,85 €

Journée Nature Propre

Mille MERCIS à tous les participants, enfants et parents.

Mille MERCIS aux enseignantes pour leur travail de sensibilisation.

Mille MERCIS aux employés de la mairie de Cambon.

Depuis 2020, l'équipe municipale a lancé, à Cambon d'Albi, les journées " nature propre ".

En bref, nous partons de notre domicile le samedi matin avec un sac poubelle et nous ramassons tous les déchets que nous trouvons sur le chemin pour les centraliser sur la place du village.

Et en y arrivant, la mairie offre une collation à tous : des boissons, les fouaces et les chouquettes de la boulangerie.

Pour cette troisième année de collecte, nous pensions que la quantité récoltée se réduirait comme une peau de chagrin. Eh bien non...

Ma mission : Je ramasse chaque année les déchets en partant de la Lauzié jusqu'à la route du Lézert. Toujours la même tournée. Ensuite j'aide aux tris sur la place dès l'arrivée des habitants.

Le résultat : 350 litres ont été amassés dans le conteneur jaune, destiné au recyclage et 350 litres dans le marron (déchets non recyclables) ... 350 Litres, C'est la moitié d'un conteneur « grand format ».

Le constat : Les vieux plastiques sont moins présents, les vieilles canettes aussi mais les fossés de Cambon nous offrent aujourd'hui des débris balancés depuis notre dernière collecte.

Le ressenti général : Nous étions tous fiers de cette mission promptement remplie. Les enfants faisaient plaisir à voir.

La réalité : En rangeant le matériel, une femme jette devant moi son mégot fumant sur la place de la mairie. Je reste coi. Ce n'est pas encore gagné !!!!

Laurent Alberici



Halte aux dépôts sauvages !

Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est la résultante d'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable de cet espace public.

Des incivilités récurrentes sont constatées aux abords des points de collecte de tris sélectifs. Ces dépôts sauvages ou dépôts de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet, sans respect des consignes de tri ni des lieux de dépôts sont dans l'esprit, inacceptables et dans les faits, illégaux. Ce type d'agissement expose ses auteurs à une contravention de 5e classe, telle que prévu à l'article R 635-8 du Code pénal, jusqu'à 1 500 € d'amende et confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets.

Ces incivilités ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie (dégradation des paysages et du cadre de vie, sources de nuisances pour le voisinage) que sur l'environnement public (pollution des sols, de l'air, des cours d'eau, et des nappes phréatiques), et même sur la santé publique (multiplication des gîtes larvaires responsables de la propagation d'épidémies contamination de la chaîne alimentaire par divers polluants, etc.)..

De plus, les coûts d'enlèvement ou de confinement des déchets n'est pas anodin pour la collectivité. Pour exemple, en février dernier, une trentaine de pneus ont été déposés près des containers de tri au stade de Cambon, et régulièrement des déchets sont déposés à côté des containers que la mairie doit les faire évacuer à ses frais.

Le tri des déchets ménagers est devenu une nécessité et un geste citoyen. Les conteneurs jaunes sont réservés aux déchets recyclables : journaux, papiers, magazines, tous les petits cartons d'emballage et tous les emballages en métal, canettes, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium, bouteilles de sirop et couvercles en métal.

Les grands cartons, les emballages trop volumineux des appareils électroménagers ou ceux des meubles en kit se recyclent, mais ils doivent être déposés dans les containers spéciaux comme celui présent au stade de Cambon

Les verres alimentaires doivent être déposés dans les conteneurs spécifiques (verts), les bouteilles, pots et bocaux, petits ou grands, se recyclent à l'infini. Par contre, la vaisselle, les plats en verre et les miroirs sont d'une composition différente du verre d'emballage et ne se recyclent pas et doivent être portés à la déchetterie.

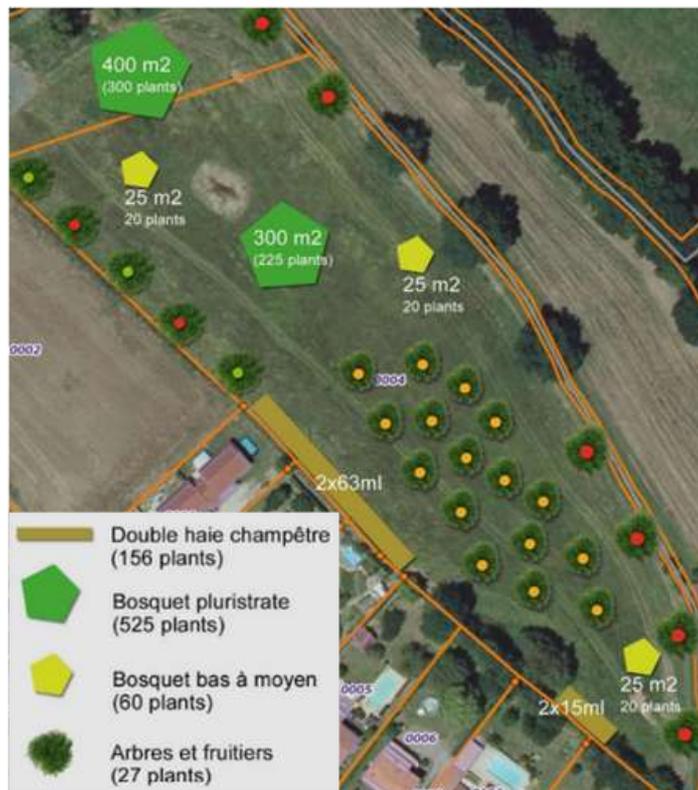
AUCUN DÉCHET ne doit être déposé à côté des containers. Si vous êtes témoin de ce genre d'incivilité, vous pouvez noter les références du contrevenant et le signaler à la mairie.

Nous arborons une grande parcelle à Cambon

Ce message va forcément résonner en vous quand vous lirez la suite...

Le projet de végétalisation du terrain communal près du stade prend forme. Les élèves de BTS du Lycée Fonlabour avaient fait un projet d'aménagement de cet espace. Aujourd'hui cette zone a été préparée pour pouvoir accueillir des plantations d'essences locales afin de l'agrémenter et d'accompagner un sentier pédestre. Cet aménagement permettra d'améliorer l'accueil tout en conservant un cadre champêtre. Le principe général de l'aménagement est de faire appel à des baliveaux (jeunes arbres issus de semis) âgés de 2 à 3 ans dont les potentialités de reprise sont plus importantes que des tiges. L'objectif n'est pas de reconstituer une forêt mais de mettre en place un espace naturel. L'implantation de fruitiers de variétés anciennes permettra de créer un espace de partage et de convivialité.

Les essences doivent être adaptées aux conditions pédoclimatiques de la station. En effet, les potentialités de croissance sont en liaison directe avec les caractéristiques du sol et la pluviosité.



Le samedi 16 décembre 2023, entre 9h00 et 17h00, la mairie de Cambon vous accueille, pour quelques minutes ou bien plus, des plus petits aux plus expérimentés, pour planter des végétaux : commencer par un arbre et puis plusieurs, divers bosquets, des haies, des buissons, même un verger.

Le lieu du RDV : le stade de CAMBON

L'objectif : transformer une parcelle nue de 1,6 hectares en un lieu naturel et arboré pour l'avenir.

Venez nombreux !!

Pour une meilleure organisation, merci de contacter la mairie si vous souhaitez participer à cette aventure.

Par téléphone aux heures d'ouverture : du Lundi au Vendredi : 08h30 à 12h00 - 13h30 à 17h au 05 63 53 00 00 ou par Courriel : elus@mairiedecambon.fr

Les travaux de voirie

Depuis 2003, Albi et les 16 communes de la communauté d'agglomération ont constitué un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), pour gagner en cohérence et en efficacité, pour mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers. Parmi les domaines de compétences qui lui sont confiés, on trouve : la voirie y compris les voies communales et les chemins ruraux ; les espaces publics liés à la voirie et affectés au stationnement ; l'éclairage public.

L'EPCI met donc à la disposition des communes ses services, comme son bureau d'étude travaux et gère le budget voirie de chaque commune.

L'entretien des voies : actions qui permettent de garder la voie conforme à son utilité normale : remise en état, renouvellement de la surface, sont considérées comme des dépenses de fonctionnement.

Les travaux effectués à Cambon en 2023 :

- Place Louis Durand
- Chemin des Hauts de la Borie
- Chemin des Perdrix
- Chemin des Alouettes
- Côte des Grèzes
- Route de Mouzieys
- Rue des Bleuets
- Rue des Coquelicots
- Chemin de Gaurels

L'aménagement des voies va au-delà de l'entretien, il s'agit des actes de modification de la voie par rapport à l'origine, d'amélioration et de valorisation de celle-ci. Elles sont comptabilisées en section d'investissement. C'est dans cette catégorie que rentrent les travaux de la place du centre bourg ou les travaux de l'entrée du village route de Mouzieys réalisés en août 2021. Le financement de l'ensemble de tous ces travaux a été réalisé dans le cadre de la section d'investissement des budgets voirie de 2021 à 2023 de Cambon. Ils n'ont donc nécessité aucun emprunt.

Les travaux de la place des commerces qui viennent d'être terminés, dont le montant s'élève à 181 000 €, ont bénéficié d'une subvention de l'État de 54 000 € par l'intermédiaire de la dotation à l'investissement local (DSIL).

Situé en prolongement des travaux réalisés en 2021, et en continuité de la mise en profil urbain de la côte de Cambon, l'aménagement de la place et de la rue de la mairie permet une continuité des cheminements entre l'école, le centre de loisirs, la salle des fêtes, le restaurant, la mairie et les commerces et services de proximité. Cet aménagement permet d'organiser l'espace public de la place, de rendre accessible l'ensemble des services aux personnes à mobilité réduite, de favoriser la désimper-méabilisation des sols grâce à la mise en œuvre de pavés drainants sur les places de parking et une extension de l'espace végétalisé. Les espaces verts de la place seront également réaménagés, les devis et les propositions d'aménagement sont actuellement à l'étude.



Entrée du centre bourg pendant les travaux



Entrée du centre bourg après les travaux



Le recensement de la population de Cambon se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

C'est un acte civique, obligatoire et gratuit qui concerne l'ensemble de la population vivant en France.

Mais il ne se fait pas en même temps pour tout le monde : pour les communes de moins de 10 000 habitants, comme Cambon, il a lieu tous les 5 ans et concerne toute la population. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, il a lieu tous les ans mais sur un échantillon de 8% d'adresses qui diffère chaque année.

Réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement, etc.

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépend le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales.

Au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). L'analyse de ces données aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

La résidence où vous devez vous faire recenser est votre résidence principale.

Les questionnaires du recensement ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Ils sont uniquement destinés à l'Insee. Les traitements des données personnelles sont conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés. Vos nom et adresse sont nécessaires pour ne pas vous compter plusieurs fois, mais ils sont supprimés des bases informatiques, une fois les résultats de l'enquête obtenus. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Vous êtes prévenu du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant ou par l'agent lui-même. Celui-ci a une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom.

Vous pouvez répondre par internet. Les agents recenseurs vous remettent alors une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr. Et vous pouvez ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra : une feuille de questions sur les caractéristiques et le confort du logement ; autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer ainsi que des notices explicatives.

La commune recrute des agents recenseurs

Ce recensement se fera à partir du mois de janvier 2024 à Cambon. Pour réaliser ce travail, la commune recrute 3 agents recenseurs qui doivent être disponibles, au moins en soirée et les week-ends, sur toute la durée du recensement de début janvier à fin février. L'agent recenseur peut être désigné parmi la population de Cambon et doit avoir des capacités relationnelles, respecter le secret statistique et veiller à la confidentialité des données personnelles. Cette tâche est rémunérée par la commune. Toute personne intéressée doit se présenter à la mairie pendant les heures d'ouverture.



Rencontre avec Laura Americh, nouvelle secrétaire de mairie

Bonjour Laura, pouvez-vous vous présenter en quelques mots, pour les Cambonnais qui ne vous connaissent pas encore ?

Je m'appelle Laura AMMERICH, j'ai 28 ans. Je suis pacsée et maman d'une petite fille d'un an et demi. J'habite la commune de Cahuzac-sur-Vère, dans la région depuis mes 11 ans mais originaire d'Alsace. Je suis titulaire d'un BAC PRO secrétariat/comptabilité obtenu en 2013 et suite à une formation de secrétaire de mairie remplaçante, j'ai enchaîné dans différentes régions des remplacements dans plusieurs collectivités.

Quelles sont vos missions aujourd'hui à la mairie ?

Je m'occupe des tâches administratives diverses et des différentes demandes des administrés. Je travaille avec Sandrine que tout le monde connaît et avec Béatrice. Mes deux super collègues qui m'apportent beaucoup pour progresser dans mes tâches administratives et dans ma connaissance de la commune.

Quand êtes-vous arrivée à Cambon ?

Je travaille à la mairie de Cambon depuis le 22 mai 2023. J'ai été très bien accueillie. Tout le monde a été bienveillant, ce qui m'a permis de rapidement m'adapter. Cette bonne adaptation permet une bonne entente avec toutes les équipes : les filles à la mairie, mais aussi le personnel technique et les élus.

Après ces quelques mois, comment vous sentez vous dans ce nouveau poste à Cambon ?

C'est un métier exigeant qui demande de savoir gérer la polyvalence et les priorités, dans le respect du cadre réglementaire des dossiers administratifs et d'avoir le sens du service public. Et je pense que le cadre de travail accueillant et sympathique de Cambon me permettra de mener à bien ces missions. Cambon est une ville dynamique, de par ses associations et ses différents événements. L'école et la crèche donnent de la vie au village !



Et même si certains Cambonnais sont encore étonnés de voir une nouvelle tête, ils commencent à se faire à ce nouveau visage. Je suis très heureuse d'avoir intégré la commune de Cambon, une équipe dynamique et sympathique et j'espère qu'à travers cet article, vous pourrez me connaître mieux !

> ENSEMBLE POUR CAMBON

Chers Cambonnais,

La presse s'est fait écho pendant l'été, d'immeubles vétustes ou insalubres ayant brûlé, avec pour conséquences de nombreuses victimes et des dégâts matériels considérables. Afin de prévenir ces situations d'insalubrité pourquoi ne pas mettre en œuvre l'autorisation préalable à la mise en location d'un logement, dénommée "Permis de louer" ? C'est le cas de la C2A qui a décidé, que pour tout bail signé à partir du 1er novembre 2022, chaque propriétaire d'un logement locatif situé dans le centre historique d'Albi, doit effectuer cette demande en cas de première mise en location d'un bâtiment ou de changement de locataire. Ce permis de louer concerne les logements privés vides ou meublés, loués à titre de résidence principale, et situés strictement à l'intérieur du périmètre déterminé. Il a pour objectifs d'assurer un logement décent aux locataires, de lutter contre les marchands de sommeil, d'améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire, et d'informer les propriétaires bailleurs sur les obligations de rénovation énergétique à venir et les aides financières pouvant être mobilisées. Plusieurs critères sont évalués : la conformité de l'installation d'électricité ou de gaz, l'état général des équipements : chauffage, sanitaires, réseaux d'évacuation, ventilation ..., la présence et la conformité des garde-corps et rambardes, la présence d'ouvertures dans les pièces, ainsi que la surface au sol, au moins 9 m², et la hauteur sous plafond, au moins 2,20 m. Bien entendu, les logements neufs de moins de 15 ans, ainsi que les renouvellements de bail, les avenants au bail sans changement de locataire, les locations touristiques saisonnières de moins de 4 mois dans l'année, les baux commerciaux et mixtes, ne sont pas concernés par cette mesure. Il nous a paru intéressant de vous faire part de cette information qu'il conviendrait, à terme de généraliser, et pourquoi pas d'appliquer sur notre territoire communal ? Dites-nous ce que vous en pensez ?

Notre BAL : epcambon@laposte.net
Jean-Marc Nesen et Viviane Gayral

Les 30 ans de la crèche



C'est dans la joie et l'émotion que le samedi 30 septembre s'est déroulée la fête des 30 ans de création de la crèche Pirouette Galipette !

Parmi les personnes qui ont créé le projet en septembre 1993, étaient présentes Bernadette Curvale Directrice à l'époque de la fédération Familles Rurales ; Sylviane Julien, Chantal Llach, Jeanine Serres, Annie Amorevieta et Géraldine Dasté. Nous pouvons les remercier de ce travail colossal à l'époque !

Pour cette année 2023, il y aura eu 70 adhérents et actuellement 55 enfants sont inscrits et fréquentent la structure avec des plannings souvent atypiques.

Les trois maires partenaires étaient présents : Philippe Granier Maire de Cambon, Jérôme Casimir Maire de Fréjairrolles, Marc Venzal Maire de Cunac,

De nombreux membres du bureau actifs étaient aussi présents ; Guillaume Dossat Président actuel qui a remplacé Marc Eric Pineau, Jean Baptiste Boyer, Pascal Carceller, Nicolas Galliet, Emilie Goubault, Laurie Cahuzac ont été présidents de l'association et nous ont fait la joie d'être parmi nous,

Ce fut une journée émouvante de tous se retrouver !

Rémi Guinot un enfant de la crèche en 2002 vient d'adhérer à l'association pour l'entrée de son bébé.

Encore un grand merci à toutes ces personnes investies qui font vivre la crèche pour que les enfants soient accueillis dans un cadre de vie chaleureux, convivial où chacun peut évoluer à son rythme et où les parents peuvent être partie prenante du projet d'établissement.

Vous l'avez compris; la crèche Pirouette Galipette a su perdurer dans le temps et nous procurer une sacrée belle leçon de vie, riche en échanges mutuels !



Cambon Loisirs et Découvertes



Les activités du Club « Cambon Loisirs et Découvertes » ont repris avec la rentrée. Nous vous proposons de nous rejoindre. Chacun peut s'inscrire sans limite d'âge, retraité ou non !

Pour la marche, le rendez-vous est sur le parking de l'école de Cambon tous les jeudis en début d'après-midi à 13h15, départ à 13h30.

Pour la Gym, sous l'égide de l'AGV, les cours ont repris : en particulier le lundi matin de 10h30 à 11h30 pour la gym adaptée. Le Club prend en charge 15 € sur le montant de l'inscription.

Pour les activités de cartes ou de jeux de société, ainsi que la pétanque, RDV au local du Club, Place St Pierre à 14h.

Vendredi 6 Octobre : Participation à une journée de loisirs exceptionnels dans le premier Cabaret à la Ferme de France, situé au lieu-dit Mazies 81500 Garrigues pour un nouveau Spectacle intitulé : « Les Folies Fermières ».

Le matin : café de bienvenue, visite pédagogique de la ferme à travers champs en Tractotrain.

A midi, repas fermier suivi du Spectacle « Folies Fermières » : revue de Cabaret avec chants, danse et magie...

A 16h, ouverture de la boutique des producteurs locaux pour permettre à ceux qui le désirent de s'approvisionner en viandes, charcuteries, laitages, boissons, farines, miels, pâtes, savons...

Retour à Cambon dans la bonne humeur.

Prix exceptionnel pour cette journée : 60 € par personne, le coût du transport est offert par le Club. Aucune difficulté de marche ou de déplacement pour faire de cette journée une réussite !



Jeudi 14 Décembre : Nous organisons un repas de Noël, dans la salle polyvalente de Cambon. Le prix est fixé à 28 € dont 13€ pris en charge par le Club, soit un reste à charge de 15€ par adhérent. Nous procéderons aussi à la vente des cartes pour l'adhésion 2024, le montant de l'adhésion reste fixé à 18€ pour l'année.

Pourriez-vous nous informer rapidement de votre participation au repas ?

Jean-Marc NESEN 07.69.87.36.76 ou

jeanmarc.nesen@free.fr

Ghislaine FAVARON 06.31.57.12.44

Viviane GAYRAL 06.25.16.09.75

> LE COIN DES ASSOCIATIONS

AFPO



Dimanche 15 octobre, match de gala pour ce quatrième tour de coupe de France face au TFC !

Nos féminines résisteront pendant près de 25 minutes avant de concéder l'ouverture du score.

Deux buts s'en suivront avant la mi-temps et un score très honorable de 3 à 0. La différence physique se fera sentir en deuxième mi-temps et le score se clôturera à 11 à 0.

Nous remercions toutes les personnes présentes autour du terrain pour encourager nos filles.



APE

Dès le début de l'année scolaire, l'association des parents d'élèves réfléchit à différentes actions destinées aux familles de l'école afin de récolter des fonds.

Comme chaque année, la commande de madeleines a été lancée au début du mois d'octobre. De quoi ravir les plus gourmands ! Des actions seront ensuite organisées au fil des saisons: les commandes de Noël (sapins, de chocolats, paniers garnis...), le Noël de l'école (goûter et cadeaux pour les enfants), les plantations du printemps (plants de fleurs et légumes), la fête de l'école.

Une bourse au jouets sera également organisée et de nombreux parents bénévoles devront être mobilisés.



Le TCC fait sa rentrée des classes



C'est mercredi 30 août que les premiers cours de l'école de tennis ont débuté. Ce ne sont pas moins de 30 enfants qui se sont inscrits pour cette reprise, c'est donc un vif succès pour le club qui pour répondre à cette forte demande a dû ouvrir de nouveaux créneaux. Christophe notre professeur de tennis diplômé d'état et Anais son assistante sont particulièrement satisfaits d'accueillir autant de jeunes pousses.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des animations qui seront proposées tout au long de l'année.

Les adultes ne sont pas en reste puisque eux aussi bénéficient de cours dispensés par Christophe les mardis, jeudis et vendredis.

En résumé tous les voyants sont au vert pour que cette saison 2023-2024 soient couronnée de succès !

AGV



Il est encore temps de nous rejoindre pour les cours de gym de l'AGV de Cambon !

5 cours d'une heure chacun par semaine sont proposés :

- lundi Gym adaptée à 10h30 avec Gilberte
- mardi Pilates à 20h avec Muriel
- mercredi Renforcement musculaire à 19h45 avec Nicolas
- jeudi Cardio Danse à 20h15 avec Nicolas.
- vendredi Gym douce à 10h30 avec Latifa.

La cotisation annuelle de 115 € permet de participer à tous les cours. Nous vous invitons à faire un cours d'essai pour découvrir les cours.

Contact : agv.cambon.81@gmail.com

Rentrée des classes



Il y avait foule devant l'école le matin de la rentrée des classes. Retrouvailles pour les uns, découverte pour les autres, des rires, quelques pleurs aussi... Le 4 septembre, enfants et enseignantes sont repartis pour une nouvelle année scolaire pleine d'apprentissages et de découvertes dans les deux classes de l'école maternelle et les cinq classes de l'école primaire.

Parmi les temps forts de ce début d'année, les enseignantes ont organisé une surprise pour leurs élèves : un spectacle de funambulisme sur le parking de l'école.

Forum des associations

Comme chaque année, les représentants des associations cambonnaises se sont mobilisés pour vous accueillir lors du forum des associations qui s'est déroulé le 9 septembre devant la salle polyvalente.

Cette matinée a permis aux nombreux visiteurs de venir rencontrer les différentes associations de la commune, qu'elles soient sportives, culturelles à caractère social ou solidaires.



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 ; Email : secretariat@mairiedecambon.fr ; Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Directeur de publication : Philippe Granier ; Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Octobre 2023 - Tirage : 950 exemplaires

À VOS AGENDAS !

Commémoration du 11 novembre



La cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 se déroulera au monument aux morts le vendredi **10 novembre à 17h**. Ce temps de recueillement sera suivi d'un verre de l'amitié offert par la municipalité. Nous vous attendons nombreux !

Commission aire de jeux

La prochaine commission aire de jeux se réunira à la mairie le **21 novembre à 18h30** pour faire le point sur les différents projets. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à participer à la réunion.

Vœux du Maire

Le **19 janvier 2024** tous les Cambonnais sont conviés à partir de **19h00** à un apéritif à la salle des fêtes de Cambon au cours duquel Monsieur le Maire vous présentera ses vœux. Nous vous attendons nombreux !

Samedi 28 octobre
Soirée animée par
LA DISCO MOBILE
★ DJ KYLE EVENTS ★

★ ★ ★ ★ ★
Repas 22€
Menu enfant 7€
(jusqu'à 10 ans)
Salade composée,
jambon à la broche
avec aligot, croustade
aux pommes.
Vin et café compris
★ ★ ★ ★ ★

Écran géant
pour la
FINALE de la
COUPE DU
MONDE DE
RUGBY

à Cambon

RÉSERVATION AU 06 11 23 93 80